

Pactes culturels

Matignon
mercredi 20 mai 2015

Contact presse

**Ministère de la Culture
et de la Communication
Délégation à l'information
et à la communication**
01 40 15 38 80
service-presse@culture.gouv.fr



www.culturecommunication.gouv.fr

Quelques chiffres clés

Fin mai 2015, **37 pactes** culturels auront été signés et **60 pactes** d'ici l'été

- **A la date du 31 mai :**

- La plus petite commune signataire est : Meymac (Limousin) avec 2 670 habitants, puis Uzerche (Limousin) avec 3 000 habitants
- La plus grande est : la Métropole de Rouen (494 000 habitants), suivie par la Métropole de Toulon (440 000 habitants) ; les plus grandes villes signataires sont Strasbourg et Rennes
- La taille moyenne des villes signataires : 83 000 habitants
- La population couverte par les pactes : 3,25 millions de personnes

- **Représentation politique** (sur les 37 pactes à fin mai) :

PS et gauche : **22**

UMP/UDI : **12**

Autres : **3**

Cadre général

Le dispositif des Pactes culturels a été lancé par la ministre de la Culture et de la Communication en décembre 2014, au moment où les villes élaboraient leur budget et en réponse à la tentation de baisser les moyens alloués à la culture dans un contexte de forte contrainte budgétaire.

L'événement organisé par le Premier Ministre à Matignon avec la ministre de la Culture et de la Communication en présence des Maires et des Présidents des intercommunalités met l'accent sur la volonté du Gouvernement d'accompagner toutes les collectivités qui souhaitent faire le choix de la culture.

Le principe du Pacte culturel est simple :

- Il s'adresse à **toutes** les villes et intercommunalités
- L'Etat, à travers le ministère de la Culture et de la Communication, s'engage à maintenir son budget sur trois ans (2015-2017) pour les villes et intercommunalités qui s'engagent à maintenir leur budget pour la culture sur la même période (le budget de l'année 2014 étant pris comme référence)
- Le Pacte culturel réaffirme un socle de valeurs communes pour le développement des politiques culturelles dans les territoires et la contribution de la culture au « vivre ensemble » :
 - l'organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement ;
 - le développement d'une formation culturelle de qualité, en particulier dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;
 - la préservation et la valorisation du patrimoine, pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures ;
 - une reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix.

Les politiques publiques culturelles se sont construites sur une volonté de l'État, partagée et amplifiée par les collectivités territoriales, dans le cadre de la décentralisation culturelle. Les événements de janvier ont rappelé avec acuité la nécessité de mener une politique culturelle ambitieuse au plus près de nos concitoyens : les pactes culturels réaffirment la responsabilité commune de l'ensemble des pouvoirs publics à mettre la culture et les arts au service du meilleur vivre ensemble et de la lutte contre les fractures dont souffre notre société sur l'ensemble des territoires.

Il est de la responsabilité partagée de l'Etat et des collectivités territoriales de préserver l'héritage de nos solidarités communes des trente dernières années afin de mieux répondre aux défis de la politique culturelle d'aujourd'hui.

Sur le plan budgétaire, le Gouvernement a fait le choix fort de faire de la culture une priorité, et de préserver, puis d'augmenter, son budget global pour les trois années à venir. Si les collectivités territoriales, comme l'État, sont amenées à faire d'importants efforts budgétaires, comme lui, elles sont confrontées à la nécessité de faire des choix politiques. Préserver le budget de la culture est toujours un choix ; le choix de la jeunesse, de l'avenir, de la découverte de soi et de l'ouverture sur les autres.

Dans ce contexte, l'Etat, à travers le ministère de la Culture et de la Communication, souhaite soutenir les nombreuses collectivités qui font le choix de la culture, en leur proposant de conclure avec lui un Pacte culturel.

Celui-ci fixe une ambition et un cap budgétaire aux politiques et dispositifs de droit commun menés par l'État et la collectivité, tout en laissant aux signataires la possibilité de procéder à tout redéploiement utile durant la période, dès lors que cela est compatible avec les principes définis au préambule du pacte.

Les pactes culturels du 20 mai

Depuis le 1^{er} janvier, la ministre de la Culture et de la Communication a signé personnellement, lors de déplacements en région, 6 pactes culturels :

- **Clermont-Ferrand** (le 29/01)
- **Cambrai** (le 02/02)
- **Strasbourg** (le 24/02)
- **Poitiers** (le 13/04)
- **Toulon Provence Méditerranée** (le 23/04)
- **Bourges** (le 30/04)

Lors de la réception du 20 mai, ce sont 29 pactes culturels supplémentaires qui sont mis en valeur. Voir carte en annexe.

La Ministre signera de nouveaux pactes culturels lors de déplacements dans les semaines qui viennent : le 29 mai avec Abbeville et Boulogne-sur-Mer, et début juillet avec Blois et Arles.

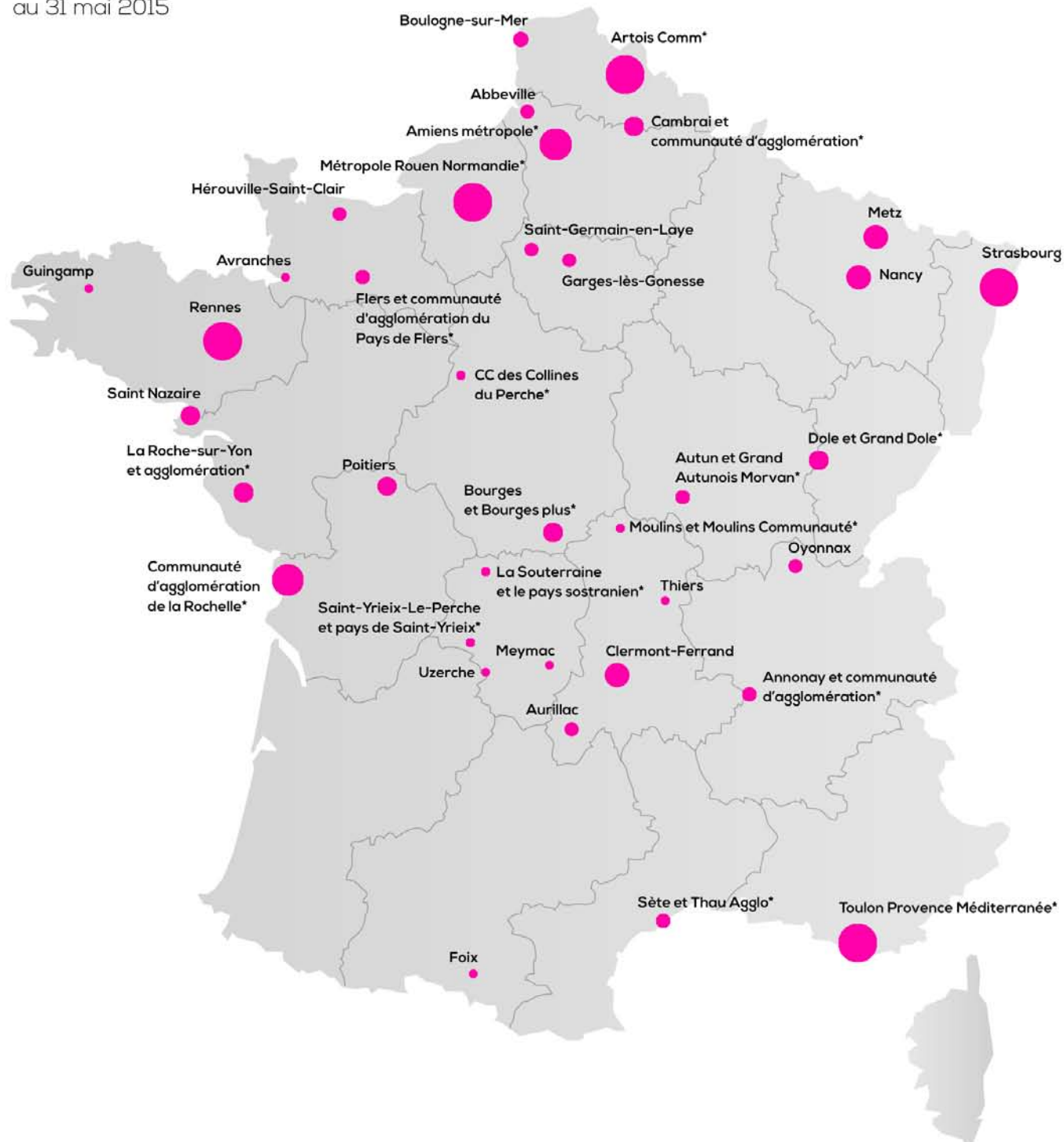
Par ailleurs, une vingtaine d'autres pactes sont en cours de discussion et de préparation pour une signature d'ici l'été.



ministère de la Culture et de la Communication

Les pactes culturels

au 31 mai 2015



* Intercommunalités signataires : communauté de communes, communauté d'agglomération ou métropole